

FORUM : Conseil de Sécurité
QUESTION : Comment renforcer les
coopération entre l'ONU et Interpol
afin de lutter contre le trafic de déchets ?
SOU MIS PAR : délégation Guyanaise



Le Conseil de Sécurité,

Profondément préoccupé par la menace croissante du trafic de déchets, une activité illégale impliquant une gestion inappropriée des déchets et entraînant des risques importants pour l'environnement, l'économie et la santé,

Reconnaissant l'importance d'une coopération internationale efficace pour faire face à la nature transfrontalière du trafic de déchets et des crimes liés à ce dernier. 15 à 30% des transferts de déchets étants illégaux, cela représente 9.5 milliards d'euro de recettes annuelles provenant du marché des déchets illicites dans l'Union Européenne,

Soulignant les principes du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontiers de déchets dangereux et de leur élimination,

Reconnaissant la nécessité d'une approche globale et coordonnée pour prévenir, détecter et combattre le trafic de déchets, dont les conséquences climatiques et les conséquences sur la propreté des milieux de vie sont désastreuses,

- 1) *Enjoint* tous les États membres à renforcer leur législation nationale et leurs cadres réglementaires pour faire face au trafic de déchets, en veillant à ce que ces mesures soient conformes aux accords et normes internationales ;
- 2) *Encourage* Interpol à poursuivre ses démarches dans le projet Eden, visant à détecter et lutter contre le commerce international et la mise au rebut illicites de déchets, y compris des déchets électroniques ;
- 3) *Exhorte* les États membres à renforcer la coopération et le partage d'informations, tant au niveau régional que mondial, afin de faciliter le suivi et la surveillance des expéditions de déchets, dans le but d'identifier et de poursuivre en justice les responsables d'activités illégales liées aux déchets ;
- 4) *Encourage* les États membres à promouvoir la sensibilisation du public et l'éducation sur les dangers du trafic de déchets, en mettant l'accent sur l'importance de pratiques responsables en

matière de gestion des déchets qui permettront de réduire les inégalités sociales, d'empêcher les populations d'être contraintes à de grands risques sanitaires et de moins nuire à l'environnement ;

- 5) *Demande* au Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) de faciliter l'échange de meilleures pratiques, d'assistance technique et d'initiatives de renforcement des capacités entre les États membres afin de renforcer leur capacité à lutter contre le trafic de déchets ;
- 6) *Enjoint* la communauté internationale à soutenir les pays en développement, y compris le Guyana, dans la construction d'infrastructures nécessaires et dans le renforcement des capacités pour gérer et éliminer les déchets de manière respectueuse de l'environnement ;
- 7) *Établit* un groupe de travail au sein de l'organisation des Nations Unies chargé d'évaluer régulièrement les progrès accomplis par les États membres dans la lutte contre le trafic de déchets et les crimes liés aux déchets et de recommander d'autres mesures à envisager ;
- 8) *Décide de rester activement saisi de la question.*

